



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
Service des bâtiments, monuments et archéologie
Section Investissements

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt
Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie
Sektion Investitionen



Concours de projets

Construction du nouveau Campus de la HES-SO Valais en relation avec l'implantation de l'EPFL en Valais

PROGRAMME

V 1 - 25 octobre 2012
V 2 - 21 décembre 2012
V 3 – 25 janvier 2013
V 4 – 29 janvier 2013
V 5 - définitif



Résumé

Objet et lieu du concours

Il s'agit d'un marché de service, d'une procédure ouverte et d'un concours de projet à un degré pour la construction du nouveau Campus de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale Valais en relation avec l'implantation de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne en Valais.

Adresses du concours

Tous les documents du concours peuvent être obtenus sur le site www.simap.ch.

Pour tous les autres échanges lors de la procédure de concours, la remise des plans et des maquettes, voir l'adresse mentionnée sous le pt. 1.1.4 du présent règlement.

Calendrier du concours

Publication sur le site www.simap.ch	8 février 2013
Retrait de la maquette à l'adresse du concours	dès le 1 ^{er} mars 2013
Date ultime pour l'envoi des questions	1 ^{er} mars 2013
Réponses téléchargeables sur www.simap.ch à partir du	15 mars 2013
Date limite d'inscription et de commande de la maquette	19 avril 2013
Date ultime de remise des plans et documents	21 mai 2013
Date ultime de remise des maquettes (lieu à définir)	13 juin 2013
Jugement	juin 2013
Vernissage	12 juillet 2013
Exposition des projets	12 au 26 juillet 2013

Travaux exigés

Le projet doit être présenté sur un maximum de 7 planches A1 horizontales blanches

1. Plan de situation au 1:1000
2. Plan au 1:500 de l'étage le plus en relation avec le terrain
3. Plans au 1:500 de tous les niveaux avec dénomination des locaux selon le programme
4. Elévations et coupes au 1:500 nécessaires à la compréhension du projet
5. Plans au 1:200 interface rue de l'industrie 17, bâtiment de la HES-SO Valais et passerelle
6. Elévations et coupes au 1:200 interface rue de l'industrie 17, bâtiment de la HES-SO Valais et passerelle
7. Planche explicative avec texte, esquisses, photos, 3D et autres
8. Fiche d'identification de l'auteur du projet dans une enveloppe cachetée comprenant :
 - la fiche d'identification de l'auteur du projet dûment remplie ;
 - un bulletin de versement pour remboursement de la finance d'inscription et versement du prix éventuel ;
 - un CD de l'ensemble des plans au format .pdf.
9. Un cartable comprenant l'ensemble des documents avec la devise et le titre du concours
10. La maquette sur le fond remis entièrement peinte en blanc
11. Le justificatif des surfaces et volumes avec l'ensemble des plans en réduction au format A4 (ces documents ne doivent pas être remis dans l'enveloppe cachetée)
12. L'ensemble des plans en réduction au format A4 et sur CD-rom en fichiers .pdf dans une enveloppe cachetée.

Table des matières

1. Généralités

- 1.1 Maître de l'ouvrage, partenaires et organisateur
- 1.2 Introduction
- 1.3 Objectifs du concours
- 1.4 Mission confiée aux concurrents
- 1.5 Extraits de plans
- 1.6 Genre de concours, type de procédure et bases légales
- 1.7 Langue
- 1.8 Conditions de participation
- 1.9 Préimplication
- 1.10 Jury
- 1.11 Prix, mentions et achats
- 1.12 Poursuite de la procédure et attribution du mandat (intentions)
- 1.13 Appel à des conseillers spécialisés externes par le jury

2. Objectifs

- 2.1 Programme général
- 2.2 Les acteurs du Campus

3. Délais

- 3.1 Publication
- 3.2 Commande du règlement
- 3.3 Inscription
- 3.4 Date limite de commande de la maquette
- 3.5 Maquettes
- 3.6 Visite du site
- 3.7 Questions
- 3.8 Réponses
- 3.9 Rendu du projet
- 3.10 Rendu des maquettes
- 3.11 Jugement
- 3.12 Calendrier approximatif du projet et de la réalisation

4. Documents remis aux concurrents

- 4.1 Règlement
- 4.2 Plans de situation
- 4.3 Maquette
- 4.4 Orthophotographie
- 4.5 Règlement de construction
- 4.6 Plan des pôles
- 4.7 Plans directeur de la Ville de Sion
- 4.8 Rhône 3 - Traversée du Rhône en Ville de Sion
- 4.9 Bâtiment de la rue de l'Industrie 17
- 4.10 Projet "Cour de gare"
- 4.11 Schéma de circulation
- 4.12 Hypothèses de constructibilité

- 4.13 Géologie, hydrologie, sismique
- 4.14 Sites pollués
- 4.15 Aspects énergétiques

5. Travaux exigés et modes de présentation

- 5.1 Plan de situation au 1:1000
- 5.2 Plan au 1:500
- 5.3 Autres plans au 1:500
- 5.4 Elévations et coupes au 1:500
- 5.5 Plans au 1:200
- 5.6 Elévations et coupes au 1:200
- 5.7 Planche explicative
- 5.8 Fiche d'identification de l'auteur du projet
- 5.9 Cartable et documents
- 5.10 Présentation
- 5.11 Maquette
- 5.12 Justification des surfaces et volumes
- 5.13 Réductions

6. Contraintes relatives à la construction et au fonctionnement

- 6.1 Données relatives au site

7. Critères de jugement

- 7.1 Concept général
- 7.2 Fonctionnalité
- 7.3 Qualités architecturales
- 7.4 Economie

8. Approbation du programme

- 8.1 Approbation du jury

9. Programme des locaux

- 9.1 HES-SO Valais
- 9.2 EPFL Valais Wallis

10. Lexique

1 Généralités

1.1 Maître de l'ouvrage, partenaires et organisateur

1.1.1 Le mandant est :

- **Le Canton du Valais**, représenté par :
 - Le Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
 - Le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
 - Le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

1.1.2 Les partenaires sont :

- La Ville de Sion
- La Haute école spécialisée de Suisse occidentale / Valais (HES-SO Valais)
- L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)

1.1.3 Les entités associées sont :

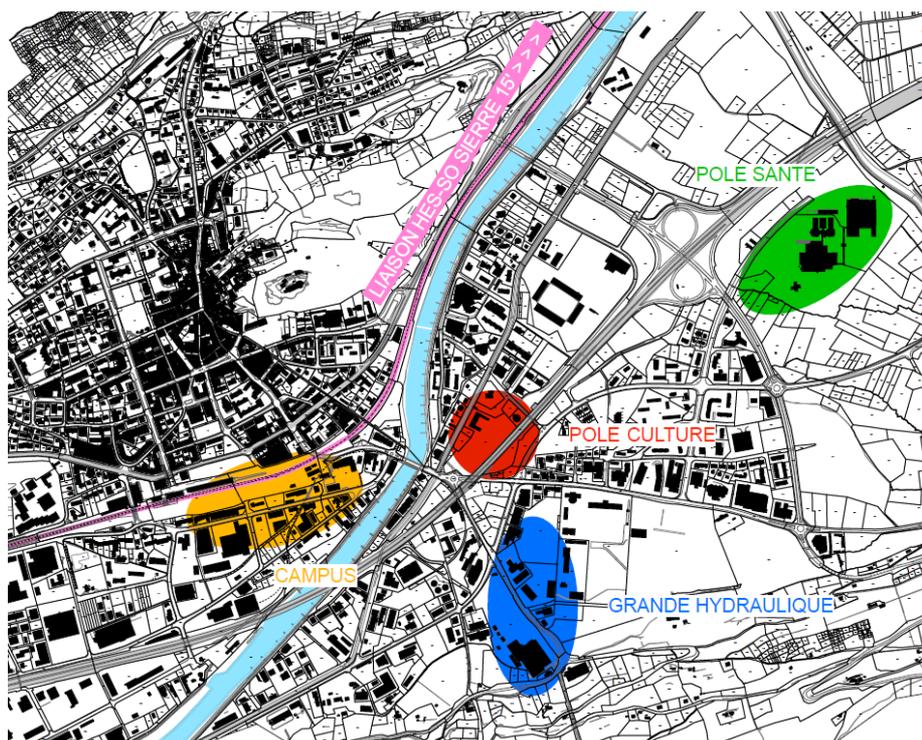
- Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
- La Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)
- La Fondation The Ark
- Les Chemins de fer fédéraux (CFF)

1.1.4 L'organisateur du concours est :

Le Canton du Valais, représenté par
Le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)
Service des bâtiments, monuments et archéologie
Place du Midi 18, Case postale 478 à 1950 Sion
Tél. +41 27 606 38 00, fax +41 27 606 38 04
Banque cantonale du Valais
IBAN CH49 0076 5000 T010 0900 1
Etat du Valais
N° d'ordre 300842 SBMA Campus sous gare Sion, compte 631000

1.2 Introduction

Le canton du Valais, l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne et la Ville de Sion unissent leurs forces dans le cadre de l'implantation scientifique et académique permanente de l'EPFL dans le canton. Ce projet va se développer en plusieurs phases pour former à terme un réseau de recherche et formation comprenant plusieurs pôles, chacun bénéficiant des synergies avec son environnement direct. Le concours d'architecture concerne le Pôle situé à proximité directe de la gare CFF. Il doit être compris comme la première pièce d'un projet global comprenant l'ensemble des Pôles (annexe 4.6). Les Pôles Santé et Grande Hydraulique feront l'objet de processus de planification propres dès le printemps 2013.



Plan des pôles (sans échelle)

1.2.1 L'EPFL en Valais

Le Canton du Valais, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et la Ville de Sion s'unissent dans le cadre d'un projet d'implantation scientifique et académique permanente de l'EPFL dans le canton. Ce projet prévoit la création et le développement de onze chaires de recherche et de formation, en collaboration étroite avec la HES-SO Valais ainsi que le tissu économique privé. Le Campus se développera de la gare jusqu'au Pôle hospitalier ; le site sous gare étant le premier jalon de l'ensemble du processus rassemblant à Sion les Pôles énergie et santé (annexe 4.6).

1.2.2 La HES-SO Valais, Haute école d'ingénierie

Le domaine de la Haute école d'ingénierie occupe actuellement le site de la Sitterie/Moulins, au nord de la Ville de Sion. Des bâtiments existants ont été modifiés en 1988 et mis à disposition de l'Ecole d'Ingénieurs du Valais pour y accueillir les étudiants de ses 4 filières de formation : mécanique, électrotechnique, chimie et agroalimentaire & biotechnologie.

Bien que les locaux aient été modifiés au cours des années pour faire face aux besoins de la formation et de la recherche, un certain nombre d'entre eux ne sont toujours pas adéquats par rapport aux besoins actuels de la formation et de la recherche. En outre, les surfaces actuelles sont insuffisantes compte tenu de la croissance des effectifs des étudiants et du personnel de formation et de recherche. Ce ne sont pas moins de 300 étudiants et 185 personnes constituant le corps professoral, les chercheurs et l'encadrement administratif, qui travaillent sur ce site actuellement.

1.2.3 Quartier de l'innovation

L'innovation est un processus qui transforme le nouveau savoir découlant des activités de la recherche en nouveaux produits, nouveaux services ou nouvelles technologies. Le campus rassemblera tous les acteurs qui constituent cette chaîne de valeur de l'innovation, chaîne qui va de l'idée de base au produit prêt à être commercialisé. Cette chaîne est constituée dès lors de chercheurs du monde académique, de chercheurs et de développeurs du monde industriel. La proximité géographique des laboratoires des chercheurs académiques de ceux des chercheurs industriels est capitale pour un bon transfert de savoir et de technologie. Ces entreprises grandes consommatrices des résultats de la recherche viendront s'implanter dans le périmètre du quartier de l'innovation. On y trouvera des start-up comme des groupes de recherche d'entreprises plus mature, souhaitant se rapprocher physiquement des instituts de recherche académique pour mieux collaborer ensemble. Cimark, le bras opérationnel de la Fondation The ARK s'implantera également sur ce site. Il sera particulièrement actif au niveau du coaching, aidant ainsi les start-up à se développer de la façon la plus harmonieuse possible.

1.2.4 Pôle Grande Hydraulique – site de Chandoline

Le site de la Grande Hydraulique comportera deux thématiques : les turbomachines et l'ingénierie des rivières et des barrages.

Les turbomachines hydrauliques, turbines, pompes et pompes turbines sont les composants technologiques clés de la nouvelle donne énergétique qui doit recourir à une utilisation accrue de l'énergie hydraulique et une exploitation sans précédent des autres formes d'énergies renouvelables, solaire, éolienne et géothermiques. Les enjeux scientifiques liés au développement des technologies prêtes à relever les défis de cette nouvelle donne énergétique correspondent aux activités suivantes :

- équipement des nouveaux aménagements hydroélectriques ;
- modernisation des aménagements hydroélectriques existants ;
- centrales de pompage-turbinage pour offrir les capacités de stockage et de réglage du réseau ;
- valorisation énergétique des infrastructures hydrauliques existantes ;
- développement de nouvelles technologies de pompage de grande puissance adaptées aux nouvelles centrales thermiques, géothermique, solaire concentrée etc.

La maîtrise de la construction, de la surveillance et de l'exploitation des barrages est, et restera, une priorité de recherche et de développement. Par ailleurs, l'exploitation future des ressources en eau dans les environnements alpins en particulier doit s'adapter au changement climatique qui va conduire à une réduction drastique des glaciers, à l'apparition de nouveaux lacs et à une évolution de la morphologie et de la distribution des réseaux naturels de rivières. Ces changements s'accompagneront aussi d'une modification de la biodiversité. L'approvisionnement en eau et sa collecte pour des finalités énergétiques et d'usage domestique doit donc s'adapter et respecter au mieux le futur régime du cycle hydrologique. Les futurs axes de recherche à développer sont résolument interdisciplinaires et dans un domaine où la compétition internationale est forte.

1.2.5 Implantation

Contexte général

Le site choisi pour héberger le Campus Sion (EPFL Valais Wallis + HES-SO Valais domaine de la Haute école d'ingénierie + Quartier de l'innovation) est la rue de l'Industrie à proximité immédiate de la gare de Sion. En 2014, les premières chaires de l'EPFL Valais Wallis et les premières entités de la HES-SO Valais s'implanteront dans le bâtiment « Industrie 17 ». Ce bâtiment transformé, caractérisé par sa tour, deviendra la première icône de la présence de l'EPFL Valais Wallis à Sion. Il formera un des pôles principaux d'un réseau de recherche et formation comprenant également les sites suivants situés à une distance de moins de 15 minutes en transports publics : le Pôle Tourisme, Informatique, Economie (HES-SO Valais, site de Sierre avec 60% des étudiants de la HES-SO Valais), le Pôle Grande Hydraulique : site de Chandoline, le Pôle Santé : Hôpital de Sion – SUVA et le Pôle Culture – logements étudiants : Ferme Asile, Cours Roger Bonvin (voir annexe 4.6). Avec ce projet, la HES-SO Valais aura à terme deux sites principaux situés à proximité des gares de Sierre et de Sion. Les Pôles Santé et Grande Hydraulique feront l'objet de processus de planification au printemps 2013.

Situation urbaine

Dans ce lieu, au cœur de la Ville, la proximité des montagnes reste très forte. Placé à l'articulation entre la Ville actuelle et les futurs développements de la Ville du XXIème, ce site est particulièrement précieux. Il devra accueillir une densité importante tout en veillant à offrir des espaces publics de qualité afin d'établir une interconnexion élevée entre la Ville et le Campus. Celui-ci sera un pôle de vie aussi bien le jour qu'en soirée.

Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisation de la Ville de Sion (annexes 4.7) est un document associant les différentes études urbanistiques effectuées à ce jour, il a un caractère informatif pour l'insertion des projets dans le site. Les règles urbaines impératives (alignements, plafond aérien) concernant les parcelles 1023 + 945 + 929 + 927 sont définies dans le présent règlement, pt. 6.1.1 et 6.1.2, et dans l'annexe 4.2.2.

Le projet de campus s'insère dans la réflexion générale de développement de la Ville de Sion. Les études suivantes en constituent des éléments importants :

Ville du XXIème

Ce secteur, s'étendant du sud des voies ferrées jusqu'au tronçon urbain du Rhône, représente le plus vaste réservoir de développement de la commune. Sa proximité avec la gare et le centre ancien en fait ainsi un lieu très convoité.

Cette zone industrielle sera transformée progressivement en « ville mixte », en la structurant autour de son réseau complété d'espaces publics en continuité de l'aménagement des berges du Rhône, et en accompagnant cette mutation dans la durée par un partenariat étroit avec les entreprises.

A terme, il permettra de relier par un réseau d'espaces publics de qualité la ville ancienne et les berges du Rhône.

Cette liaison se fera en particulier par une passerelle qui devra également permettre d'accéder directement aux quais. Vu l'importance de cette liaison pour l'ensemble de la Ville de Sion, sa conception fera l'objet d'une grande attention afin qu'elle soit à la fois conviviale et utilisée.

Cour de Gare

Ce programme viendra compléter le centre-ville par un ensemble de commerces, hôtel, bureaux et logements (pour une surface d'environ 65'000m² de plancher). Le projet respecte l'échelle de la ville, tant dans ses volumétries que dans ses espaces publics en offrant une place de la gare attractive et en gérant le nœud situé à l'est du quartier (à l'intersection des liens avec la vieille ville, la place de la gare et la passerelle franchissant les voies CFF).

Mobilité

La passerelle reliant le Campus aux quais CFF et à la Ville historique sera un élément structurant l'ensemble du projet. La problématique de la mobilité douce, des accès véhicules et du parcage sont également à prendre en considération. La Ville de Sion souhaite réaménager la rue de l'Industrie en « zone de rencontre » (espace public dont la priorité est donnée aux piétons mais permettant l'accès des véhicules). Cette rue, en lien avec les deux traversées des voies CFF, deviendra un pôle d'activité essentiel dans le développement du quartier reliant la gare à la future place du Rhône. Un espace public destiné à une interface de transport routier (gare routière / Parc & Rail) est prévu à moyen terme dans cette zone.

400 places de parc sont prévues sous les bâtiments du futur Campus. Les accès et rampes sont à intégrer au projet (voir annexe 4.12.2).

La Ville de Sion souhaite également valoriser les parcelles sises à l'extrémité ouest de la rue de l'Industrie, lieu carrefour entre la gare CFF, le centre-ville, les activités industrielles et une zone de logements.

La création du Campus et le développement des différents Pôles nécessitent des moyens de liaison efficaces et confortables. Un système de transport public moderne reliant les axes majeurs de la Ville sera implanté en plusieurs étapes. D'anciennes voies ferrées industrielles seront affectées à la mobilité douce. La Ville de Sion développe également la mise en libre-service de vélos.

Le départ de l'activité Cargo CFF étant prévu à moyen terme, l'accès aux véhicules lourds est à préserver dans les phases de développement du projet.

1.3 Objectifs du concours

L'Etat du Valais, en collaboration avec l'EPFL et la Ville de Sion, souhaite construire une infrastructure exemplaire sous l'angle du développement durable. La réhabilitation du bâtiment de la rue de l'Industrie 17 doit être comprise sous cet angle. Il deviendra une icône de la présence de l'EPFL en Valais. Il devra s'intégrer sous l'angle spatial, fonctionnel et urbanistique au nouvel ensemble. Son image emblématique devra participer au positionnement dans le canton de ce pôle de recherche et de formation.

Le projet s'articule en trois étapes principales :

Etape 1 (parcelle 1023 – septembre 2014)

Transformation du bâtiment rue de l'Industrie 17 dans lequel l'EPFL Valais Wallis et les premières entités de la HES-SO Valais vont progressivement s'implanter dès septembre 2014. Une fois terminée la construction de l'étape 2, ces espaces seront libérés et mis à disposition du Quartier de l'innovation. Le projet devra proposer l'intégration spatiale, fonctionnelle et architecturale du bâtiment à l'ensemble du complexe, ainsi qu'une proposition permettant de donner une nouvelle image à la

présence de l'EPFL Valais Wallis en Valais. L'organisation intérieure des locaux « Industrie 17 » est une base solide qui peut être adaptée en fonction du projet de liaison avec les bâtiments de l'étape 2, tout en maintenant les principes d'organisation proposés. Le maître de l'ouvrage de ces transformations intérieures est la Ville de Sion. Les locaux seront ensuite loués par l'Etat du Valais à la Ville de Sion.

Etape 2 (parcelles 1023, 945, 929 et 927 – de 2015 à 2018)

Construction des bâtiments de l'EPFL Valais Wallis et de la HES-SO Valais domaine de la Haute école d'ingénierie, et des infrastructures communes HES-SO-EPFL réaffectation du bâtiment de la rue de l'Industrie 17 pour la première étape du Quartier de l'innovation. Ces bâtiments comprendront les laboratoires communs EPFL Valais Wallis / HES-SO Valais en lien direct avec le bâtiment « Industrie 17 ». Ils doivent également construire les liens avec la Ville notamment, la passerelle sur les voies CFF et l'aménagement de la rue de l'Industrie en Espace de rencontre. Cette étape pourra se réaliser en 2 phases de manière à bénéficier au plus vite des synergies EPFL Valais Wallis / HES-SO Valais (voir programme des locaux, chap. 9).

Etape 3 (parcelles 941, 930, 12687, 13532 ; 1012, 925 et 864 partielles – dès 2025 / 2030)

Aujourd'hui, l'ensemble du secteur entre la gare et le Rhône est appelé à devenir un nouveau pôle urbain. Avec les projets de passerelles sur les voies de chemins de fer et à plus long terme sur le Rhône, ce nouveau pôle (Ville du XXIème) se situera à environ 10 minutes à pieds de la ville historique mais également du quartier de Chandoline au sud, ou du Cours Roger Bonvin à l'est.

Les parcelles concernées par l'étape 3 sont directement voisines du Campus et devront participer à son développement à moyen terme que ce soit en accueillant les extensions propres des hautes écoles ou en permettant l'implantation d'entreprises en lien avec le Quartier de l'innovation. Ces parcelles pourraient également accueillir des logements pour les étudiants et chercheurs.

Concrètement, les concurrents doivent proposer une vision des liens à établir entre le Campus et son environnement immédiat par la construction progressive des étapes de développement (extension des espaces d'enseignements et du Quartier de l'innovation) en fonction des besoins et des disponibilités de terrain (voir annexe 4.2.1).

1.4 Mission confiée aux concurrents

La mission confiée aux concurrents consiste à :

- 1^{ère} étape : élaborer un projet pour l'implantation de l'EPFL Valais Wallis et de la HES-SO Valais sur les parcelles 1023 + 945 + 929 + 927 ;
- 2^{ème} étape : proposer son lien fonctionnel et architectural avec le bâtiment « Industrie 17 » en s'appuyant sur les études déjà engagées par la Ville de Sion ;
- 3^{ème} étape : proposer un concept de développement mettant en évidence les liens et les potentiels d'évolution des secteurs voisins pour leur essor futur.

Remarque pour le bâtiment de l'Industrie 17 : les questions liées à la mise aux normes handicapés, feu et parasismiques en vigueur ne font pas l'objet du concours, ces études sont déjà en cours de manière à engager les travaux d'adaptation intérieure du bâtiment « Industrie 17 », par la Ville de Sion, au printemps 2013.

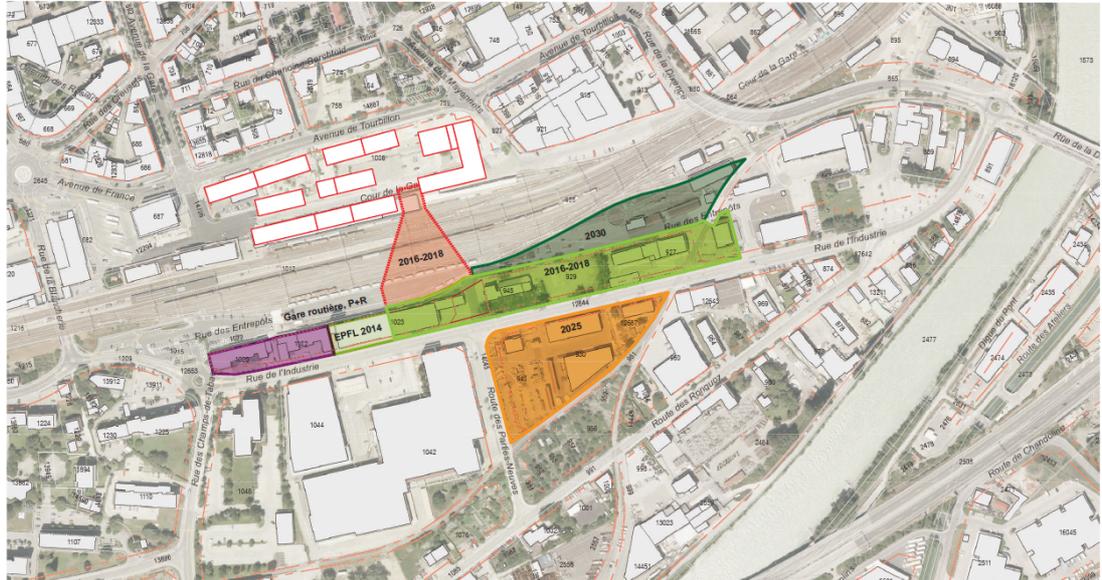
1.5 Extraits de plans

Les extraits de plans sont joints à titre indicatif. Pour les pièces originales, voir le pt. 4 du présent règlement.

Plan de situation avec indication des périmètres du concours (sans échelle)

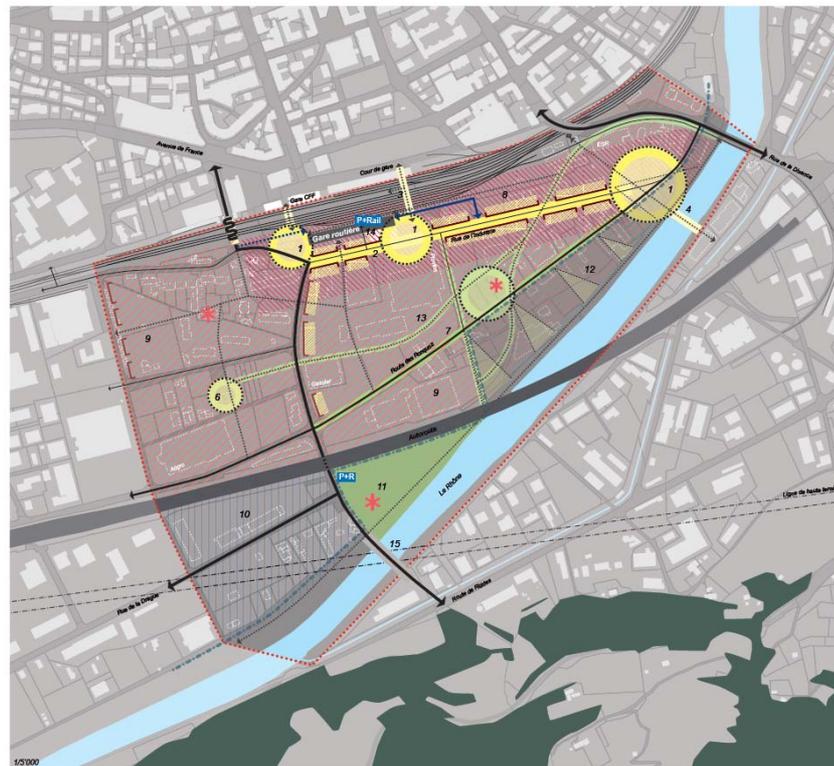
PROJET CAMPUS : PERIMETRES

échelle : 1:2500
30 janvier 2013



- | | | | |
|--|--|---|---|
| Périmètre d'intervention | Périmètre d'extension 2025 | Périmètre de proposition fonctions et volumes | périmètre passerelle (franchissement et arrivée) |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ étape 1 bâtiment existant ■ étape 2 CAMPUS (2016-2018) parcelles 1023, 12644 (partielle), 945, 929, 927 surfaces : env. 12'900m² | <ul style="list-style-type: none"> ■ parcelles : 941, 930, 12687, 13532 surfaces : env. 10'700m² ■ Périmètre d'extension 2030 parcelles : 925 et 864 (partielle), surfaces : env. 7'200m² | <ul style="list-style-type: none"> ■ parcelles : 1020, 1102 surfaces : env. 2'800m² | |

Ville du 21^e siècle – Masterplan – Principes urbanistiques (sans échelle)



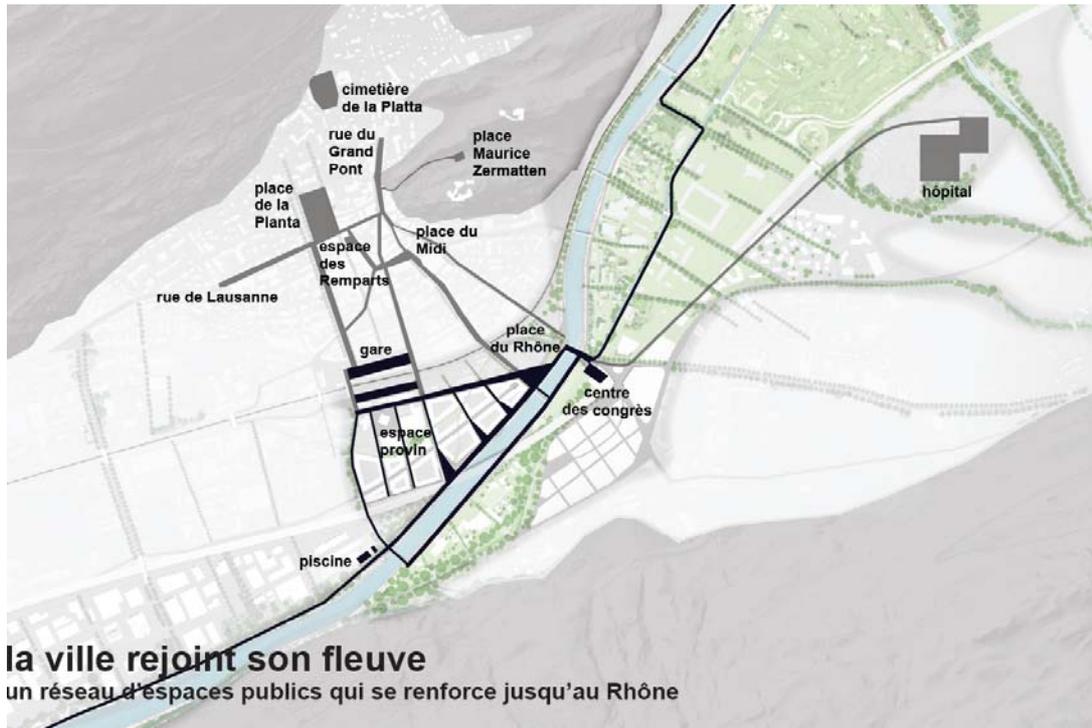
Plan directeur
VILLE DE SION
Ville du 21^{ème} siècle
Masterplan - principes urbanistiques
version 16.2.2012

- 1 ...
- 2 ...
- 3 ...
- 4 ...
- 5 ...
- 6 ...
- 7 ...
- 8 ...
- 9 ...
- 10 ...
- 11 ...
- 12 ...
- 13 ...
- 14 ...
- 15 ...

- Légende :**
- Espace public majeur
 - Espace public de quartier
 - Parc public
 - Axe vert
 - Densification du tissu urbain, densité élevée, vocation mixte, prédominance services
 - Densification du tissu urbain, densité moyenne, vocation mixte, prédominance habitat
 - Restructuration du tissu urbain, densité moyenne, vocation mixte, prédominance industrie / artisanat
 - Nouvelle centralité
 - ★ Equipement public / attracteur urbain
 - Front bâti
 - Utilisation publique du rez-de-chaussée
 - TM réseau primaire / secondaire / tertiaire
 - Modulation TM (trafic individuel motorisé)
 - Réseau mobilité douce
 - Accès bus à la gare routière / accès optionnel
 - Cones de vue
 - Périmètre d'influence MEP berges du Rhône
 - Périmètre Masterplan

Brühlmann Loetscher / TOPOS / mrs partner

Rhône 3 – Traversée du fleuve en Ville de Sion (sans échelle)



Sion – Rue de l'Industrie (sans échelle)



1.6 Genre de concours, type de procédure et bases légales

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5, d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics" du 08 mai 2003 et d'un concours de projet à un

degré en procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009. Le concours est également assujéti à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994, révisé le 15 mars 2001, ainsi que les ordonnances du 11 juin 2003 et aux accords sur les marchés publics GATT/OMC. Le règlement SIA 142 (édition 2009 et les directives complémentaires) s'applique de manière subsidiaire aux dispositions légales qui figurent dans ce programme.

Par leur participation au concours, les concurrents acceptent le présent programme, les réponses aux questions et la liberté d'appréciation des membres du jury quant à leurs choix. Pendant toute la durée du concours, **les participants et l'ensemble du jury s'engagent à respecter la confidentialité et l'anonymat**. Les variantes ne sont pas admises. Les participants doivent s'inscrire, remettre la déclaration à signer les engageant à respecter les dispositions du concours et avoir payé la finance d'inscription (voir chapitre 3).

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal Cantonal à Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

1.7 Langue

La langue de la procédure est le français.

1.8 Conditions de participation

Sont autorisés à participer au concours les architectes qui, au moment de l'inscription au concours et compte tenu de leur formation, remplissent une des conditions suivantes :

diplôme d'une école d'architecture de niveau universitaire ou d'une école technique supérieure ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du Canton du Valais des architectes, fixées par le service social de protection des travailleurs (tél. 027 606 74 00 (français) / 027 606 74 01 (allemand)).

1.9 Préimplication

Etudes préliminaires.

Le bureau Nomad architectes à Sion a élaboré une étude de constructibilité du site Sous-gare.

Le bureau d'ingénieurs Citec, spécialiste en questions de mobilité, a élaboré l'étude de gestion de la mobilité sur le site Sous-gare.

Par la remise de leurs études, ces bureaux ont clos leur mandat et sont libres de proposer un projet dans le cadre du présent concours.

Les documents élaborés par les bureaux pré-impliqués sont joints au concours (voir chapitre 4).

1.10 Jury

Le jury est composé des personnes suivantes:

- Président : - Olivier Galletti, architecte cantonal
- Membres : - Jean-Michel Cina, conseiller d'Etat, chef du DEET
- Claude Roch, conseiller d'Etat, chef du DECS
- Marcel Maurer, président de la Ville de Sion
- Patrick Aebischer, président de l'EPFL
- Francis-Luc Perret, vice-président pour la planification et la logistique, EPFL
- François Seppey, directeur de la HES-SO Valais
- Jean-Claude Villettaz, conseiller Recherche & Innovation du DECS
- Renato Salvi, architecte de la Ville de Sion
- Pia Durisch, architecte, Lugano
- Andréa Bassi, architecte, professeur EPFL, Genève
- Patrick Devanthéry, architecte, Genève
- Willi Frei, architecte, Bern
- Pierre Feddersen, urbaniste, Zurich
- Dominique Perrault, architecte, Paris
- Suppléants : - Jacques Melly, conseiller d'Etat, chef du DTEE
- Philippe Gillet, vice-président pour les affaires académiques, EPFL
- Pierre Gerster, délégué du domaine immobilier et infrastructures, EPFL
- Suppléant politique Ville de Sion : conseiller communal à nommer
- Anne Jacquier-Delaloye, directrice du Domaine Santé & Social, HES-SO Valais
- Damien Gross, responsable urbanisme de la Ville de Sion
- Laurent Saurer, architecte, Lausanne
- Anton Ruppen, adjoint de l'architecte cantonal
- Experts : - Stéphane Decoutère, délégué du président de l'EPFL aux affaires extérieures
- Benoît Dubuis, advisor, vice-présidence pour l'innovation et la valorisation, EPFL
- Pierino Lestuzzi, expert ingénieur parasismique, EPFL
- Georges Joliat, chef du service des travaux publics, Ville de Sion
- Philippe Béguelin, secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
- Jean-François Caron, immobilier CFF
- Françoise Iacurti, HES-SO
- Yvan Von Rotz, chef du service exploitation / sécurité, HES-SO Valais
- Pierre Pompili, responsable de la filière et de l'institut Systèmes industriels, HES-SO Valais

- Stefan Bumann, chef du service de la formation tertiaire, Etat du Valais
- Pascal Bovey, délégué à la mobilité, Etat du Valais
- Eddy Jollien, service des bâtiments, monuments et archéologie, Etat du Valais

1.11 Prix, mentions et achats

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 300'000.- (hors TVA) pour l'attribution d'environ 8 prix et mentions et d'éventuels achats. Les travaux de concours achetés peuvent être classés par le jury. A condition d'une décision unanime du jury, l'achat et le travail au premier rang peuvent être recommandés pour une poursuite de travail (art. 22.3, SIA 142).

1.12 Poursuite de la procédure et attribution du mandat (intentions)

Le Jury recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer un mandat aux auteurs du projet lauréat. En suivant la recommandation du jury, le maître de l'ouvrage confiera, de gré à gré, à l'auteur du projet classé au premier rang, la réalisation du projet lauréat, en signant un contrat type KBOB. Au cas où le lauréat ne disposerait pas des compétences ou des effectifs nécessaires à la réalisation du mandat, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de lui demander de faire appel à des sous-traitants qui ont les compétences requises.

En principe, l'étendue du mandat doit couvrir le 100% des prestations nécessaires (en incluant les phases 51, 52 et 53 des RPH SIA 102). Dans un premier temps, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de n'attribuer que les phases 31, 32, 33, 41 et une partie des prestations de la phase exécution, pour couvrir environ les 60% de la totalité des prestations.

Reste réservée l'obtention des autorisations de construire et du financement par les autorités compétentes. En cas de recours ou d'opposition entraînant un report ou un abandon de la réalisation, une indemnité supplémentaire ne pourra être exigée.

Le but du maître de l'ouvrage est de ne pas dépasser, avec les honoraires de l'ensemble des mandataires, le seuil de 20% des investissements (CFC 1-9). La catégorie d'ouvrage évalué par le MO est V. Cet objectif permet d'offrir des honoraires équitables et correspondants aux valeurs du marché.

Les droits d'auteur restent la propriété du participant. Les documents des projets primés ou mentionnés deviennent la propriété du maître de l'ouvrage. Si le maître de l'ouvrage va réaliser une publication des projets, il indique de manière précise le nom des auteurs, sans avoir à obtenir leur accord. De même, les auteurs peuvent publier tout ou partie de leur projet sans en référer au maître de l'ouvrage.

1.13 Appel à des conseillers spécialisés externes par le jury

Le jury se réserve le droit de faire appel durant le jugement à des conseillers spécialisés externes pour apprécier certains aspects spécifiques, tels que l'économie de la construction, l'écologie, les monuments, etc.

2 Objectifs

2.1 Programme général

2.1.1 Le bâtiment de la rue de l'Industrie 17

La Ville de Sion a acquis ces anciens dépôts et leur tour emblématique pour y accueillir les entreprises émergentes. L'EPFL prévoit la création et le développement de onze chaires de recherche et de formation, en collaboration étroite avec la HES-SO Valais ainsi que le tissu économique privé. Dans un premier temps l'EPFL Valais Wallis et la HES-SO Valais prendront place au rez, 1^{er}, 2^e et 3^e étages de ce bâtiment qui devra être parfaitement relié aux autres bâtiments du Campus, que ce soit au niveau des relations physiques et spatiales mais également dans la formation d'une identité forte de la présence de ce nouveau pôle de formation et de recherche.

Le maître de l'ouvrage de ces transformations intérieures est la Ville de Sion (voir annexe 4.9). Les locaux seront ensuite loués par l'Etat du Valais à la Ville de Sion.

2.1.2 La HES-SO Valais

Les locaux de l'EPFL Valais Wallis ainsi que ceux de la HES-SO Valais, domaine de la Haute école d'ingénierie, formeront un tout cohérent. Ils s'implanteront à proximité du bâtiment de l'Industrie 17 de manière à bénéficier des synergies EPFL Valais Wallis – HES-SO Valais tout au long du processus d'implantation de ce pôle de formation et de recherche sur le site de la rue de l'Industrie. Les laboratoires de la HES-SO Valais (voir programme des locaux, chap. 9), espaces dévolus à la formation et la recherche, formeront les lieux des plateformes communes EPFL Valais Wallis – HES-SO Valais. Ils devront être en lien direct avec le bâtiment de l'Industrie 17. La mise en place d'une chaîne de valeur complète allant de l'idée de départ au produit final prêt à entrer en phase d'industrialisation est l'une des originalités du Campus. Pour ce faire, les activités de formation, de recherche et d'innovation en partenariat avec des entreprises doivent être étroitement coordonnées.

Plus concrètement, des relations physiques directes doivent lier le bâtiment de l'Industrie 17 aux futurs bâtiments du Campus EPFL Valais Wallis – HES-SO Valais, 1^{ère} étape. Un lien sur un maximum de niveaux est souhaité, en particulier depuis les niveaux, +491,94 msm, +495,11 msm et +498,28 msm. Le rapport d'un ingénieur civil confirme que la façade Est peut être largement percée (voir coupe de l'annexe 4.9). Le bâtiment transformé atteindra un coefficient sismique de 0,86. Ce coefficient ne doit pas être diminué par les propositions liées au nouveau projet.

2.2 Les acteurs du Campus

Le Campus est un lieu de formation supérieure et de recherche ouvert aux entreprises innovantes avec une large ouverture nationale et internationale et œuvrant en partenariat avec les autres institutions valaisannes de formation et de recherche.

Le Campus se veut un espace de vie et de travail ; un espace stimulant, où la qualité de vie occupe une place importante, favorisant ainsi la créativité au travers de contacts et d'échanges réguliers entre gens de professions, d'intérêts et d'horizons différents.

Les acteurs académiques du campus sont la HES-SO Valais et l'EPFL Valais Wallis.. Les activités de formation et de recherche déployées par ces deux acteurs sont focalisées sur la problématique de l'énergie et des sciences de la vie et de la santé.

La recherche dans le domaine de l'énergie s'intéressera en particulier à diverses formes d'énergies renouvelables, qu'il s'agisse d'énergie hydroélectrique, de biomasse ou de chimie verte. Cette problématique englobera les réseaux intelligents de distribution.

Sur le plan des sciences de la vie et de la santé les diverses activités concerneront aussi bien les biotechnologies pour la production de composés actifs pharmaceutiques, l'agroalimentaire ou le domaine de la santé au travers du développement de neuroprothèses.

2.2.1 La HES-SO Valais

L'accroissement du nombre d'étudiants est capital au développement harmonieux de la HES-SO Valais. Des locaux en suffisance et la possibilité d'élargir l'offre de formation constituent deux importants facteurs de succès pour la HES-SO Valais. La taille du bassin versant valaisan étant trop faible, le potentiel de développement passe par un flux important d'étudiants de provenance extra-cantonale, voire de l'étranger. Des infrastructures modernes, adaptées aux besoins actuels de la formation et de la recherche, vont aussi faciliter la venue en Valais des meilleurs professeurs et chercheurs.

La synthèse des principales potentialités offertes par la mise à disposition d'un nouveau Campus est présentée ci-après sous la forme d'un tableau.

Impact général	<ul style="list-style-type: none"> • Image (modernité, dynamisme) • Visualisation de l'intégration : formation – recherche – innovation • Vitrine des compétences du Valais • Conduite opérationnelle facilitée • Potentiel de recherche et d'innovation au service des entreprises
Impact sur la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Locaux pour la formation théorique et pratique adaptés aux besoins (nombre suffisant, surface, fonctionnalité) • Salles pour travaux de groupe • Grand auditoire • Création d'îlots (professeurs – assistants – laboratoires) • Salles de projets • Utilisation rationnelle des infrastructures pédagogiques • Amélioration de l'offre de cours communs
Impact sur la R&D	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures adaptées aux besoins de la recherche • Séparation de locaux/zones de formation et des locaux/zones de recherche. Gestion facilitée des accès aux équipements de pointe • Respect de la confidentialité des travaux de recherche par un meilleur contrôle des accès aux laboratoires de recherche • Intensification de la collaboration avec d'autres acteurs de la recherche sis sur le territoire sédunois (IRO, ICHV, RSV, SUVA/CRR, Service de la consommation et affaires vétérinaires (SCAV), laboratoire de protection de l'environnement (SPE) et avec le Pôle EPFL Valais Wallis (énergie & sciences de la vie)

	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'attractivité de la HES-SO Valais pour des chercheurs de haut niveau • Plus d'espace pour les activités de recherche et accroissement de la capacité d'accueil pour des doctorants et des stagiaires • Utilisation plus rationnelle des infrastructures de recherche
Impact sur l'innovation et le transfert du savoir et de technologies	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'espaces pour start-up • Proximité géographique entre les chercheurs et les entrepreneurs • Création de zones de pré-incubation (salles de projets) pour inciter les étudiants et les membres du staff de la HES-SO Valais à créer leur propre entreprise • Proximité avec les collaborateurs de CIMARK, le bras opérationnel de la Fondation The Ark (coaching de start-up) • Création de zones de rencontre (professeurs, chercheurs, étudiants, entrepreneurs) favorisant l'émergence d'idées nouvelles

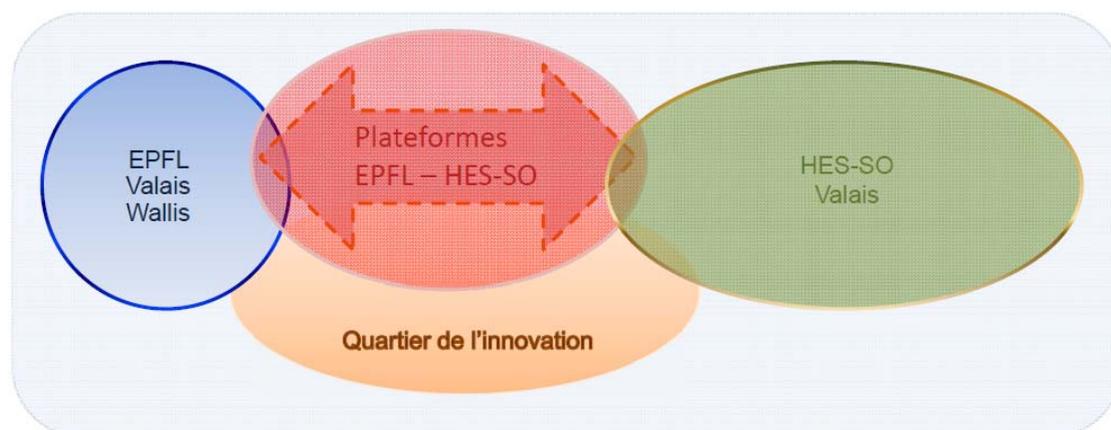
2.2.2 Les besoins de l'EPFL Valais Wallis et des entreprises partenaires (Quartier de l'innovation)

Les besoins du Pôle EPFL Valais Wallis se traduisent en espaces de bureaux et de laboratoires. La responsabilité académique des activités déployées dans ces espaces relève de la compétence exclusive de l'EPFL Valais Wallis. Les accès sont limités aux seules personnes autorisées.

L'espace création et le Quartier de l'innovation permettront d'héberger des entreprises (start-up, entreprises matures) ainsi que les locaux pour les collaborateurs de CIMARK. Dans ce cas également, les accès à ces espaces sont réservés aux seules personnes autorisées. En outre, relevons la possibilité de financer ces espaces par des partenaires privés (droits distincts et permanents de superficie).

2.2.3 Fonctionnalités de base du Campus

Le concept des infrastructures du Campus doit favoriser au maximum les échanges et les contacts spontanés entre les différents acteurs du Campus.



Le Campus doit être un espace ouvert. Il n'est en tous cas pas un ghetto pour étudiants et chercheurs. Ses espaces et son offre d'activités culturelles et scientifiques doivent être ouverts et accessibles à la population de la Ville et de la région (offre à la cité).

Le potentiel de collaboration en matière de formation, de recherche et d'innovation ne doit pas se limiter aux seuls acteurs du Campus. Il doit également prendre en considération différentes institutions de formation et de recherche sises dans la région.

2.2.4 Locaux du Campus Sion

Le Campus est une vraie « ruche bourdonnante ». Les acteurs du Campus doivent pouvoir déployer des activités (travail, loisirs) pendant une plage horaire maximale. On peut imaginer que certaines infrastructures (bibliothèque, salles de lecture, salles de projets, etc.) soient accessibles 24 heures sur 24.

Formation : les cours sont dispensés essentiellement dans des salles de cours de 20 à 50 places. Quelques auditoriums d'une capacité respective de 80, 150 ainsi qu'un grand auditoire de 500 places sont également à disposition. Un certain nombre de locaux pour séminaires, pouvant accommoder des groupes de 4 à 10 personnes, sont aussi disponibles.

Formation pratique : les formations pratiques sont généralement dispensées dans des laboratoires. Chaque étudiant dispose de sa place de travail. Les laboratoires destinés à la formation sont séparés des laboratoires de recherche.

Les **bureaux des professeurs** (bureaux à 2 ou 3 ou 4 personnes) se trouvent idéalement à proximité de leurs laboratoires de recherche. Tous les bureaux des professeurs se situent dans la même zone. De ce fait, des contacts spontanés entre les professeurs peuvent avoir lieu très régulièrement.

Quelques **salles de projets** sont mises à disposition d'étudiants travaillant sur des sujets susceptibles de déboucher sur la création de nouveaux produits, services ou technologies, voire sur la création de nouvelles entreprises. Ces locaux sont considérés comme des espaces de pré-incubation.

Au stade de la pré-incubation, des contacts fréquents sont encore nécessaires entre les étudiants concernés et leurs professeurs/coachs. L'essentiel du travail de développement se fait dans les laboratoires de la HES-SO Valais. Ces salles sont donc proches de ces laboratoires.

Laboratoires industriels / Halles pilotes : il s'agit de locaux de grande hauteur (4,3 m) équipés de matériel lourd, de taille semi-industrielle pour la formation et la recherche, pour des questions fonctionnelles leur profondeur doit être d'au moins 10 mètres. Un accès camion doit être garanti. Dans la mesure du possible, ils se trouvent donc au niveau de la route et sont munis d'une grande porte d'accès.

Laboratoires de recherche : ces laboratoires sont du même type que les laboratoires utilisés pour la formation, pour des questions fonctionnelles leur profondeur doit être d'au moins 10 mètres. L'accès à ces locaux doit être contrôlé, pour des raisons de confidentialité par rapport aux activités qui s'y déroulent.

3 Délais

Le calendrier général est arrêté comme suit :

3.1 Publication

vendredi 8 février 2013

Publication sur le bulletin officiel et Internet le vendredi.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet - www.simap.ch - à la même date.

3.2 Commande du règlement

vendredi 8 février 2013

Les documents du concours ne sont pas envoyés ; ils peuvent être consultés directement sur le site Internet www.simap.ch

3.3 Inscription

vendredi 19 avril 2013

L'inscription se fait par remise de la fiche d'aptitude du soumissionnaire dûment remplie et accompagnée du versement de CHF 500.- sur le compte de l'organisateur (voir chiffre 1.1.4) avec la mention « Concours de projets pour la construction du Campus Sion » au plus tard jusqu'au vendredi 19 avril 2013. Le montant versé sera remboursé lors de la remise d'un projet admis au jugement. La photocopie du récépissé sera annexée à la lettre d'inscription. Pour des raisons d'organisation, les participants sont priés de s'inscrire le plus rapidement possible. Pour les inscriptions ultérieures, l'organisateur ne garantit pas la fourniture de la maquette dans les délais.

3.4 Date limite de commande de la maquette

vendredi 19 avril 2013

L'inscription au concours peut se faire jusqu'au 19 avril 2013. Cependant, pour celles qui arriveraient à cette date, un délai de fabrication de 3 semaines au minimum doit être compté pour la maquette.

3.5 Maquettes

vendredi 1^{er} mars 2013

Les maquettes, ne seront pas envoyées, elles pourront être retirées auprès de l'organisateur (voir chiffre 1.1.4), sur présentation de la quittance d'inscription au concours, à partir du 1^{er} mars 2013 jusqu'au 17 mai 2013 de 8h00 à 11h00 et de 14h00 à 17h00.

Dimensions de la maquette : 104 x 69 cm, h. 25 cm

Poids : env. 40 kg

3.6 Visite du site

mardi 26 février 2013

Le site (périmètre du concours) est libre d'accès.

Une visite du bâtiment de l'Industrie 17 aura lieu à 14h00 le 26 février 2013. Les concurrents intéressés sont priés de se rendre directement sur place.

3.7 Questions

vendredi 1^{er} mars 2013

Des questions sur des points précis du programme du concours seront adressées par écrit et anonymement à l'organisateur (voir chiffre 1.1.4) jusqu'au vendredi 1^{er} mars 2013.

3.8 Réponses **vendredi 15 mars 2013**

Les questions et les réponses seront adressées à tous les concurrents comme complément du programme de concours jusqu'au vendredi 15 mars 2013.

3.9 Rendu du projet **mardi 21 mai 2013**

Les projets seront envoyés à l'adresse de l'organisateur (voir chiffre 1.1.4) sous pli postal recommandé et anonyme, jusqu'au mardi 21 mai 2013. Ils doivent être parvenus à l'organisateur au plus tard pour le lundi 27 mai 2013. Les concurrents sont seuls responsables de l'acheminement des documents dans les délais demandés. La remise directe des documents à l'adresse de l'organisateur n'est pas admise.

3.10 Rendu des maquettes **jeudi 13 juin 2013**

Afin que les maquettes ne soient pas endommagées par le transport, elles doivent être remises à l'organisateur le jeudi 13 juin 2013 par une personne neutre, contre remise d'un récépissé daté, portant la mention du concours et la devise.

→ L'adresse de livraison des maquettes sera transmise aux concurrents, via le site www.Simap.ch, le 17 mai 2013 au plus tard.

Heures de remise : de 14h00 à 17h00.

3.11 Jugement

Le jugement aura lieu fin juin 2013.

3.12 Calendrier approximatif du projet et de la réalisation

- Attribution du mandat au lauréat : automne 2013
- Fin de l'étude de l'avant-projet : printemps 2014
- Présentation du projet au Grand conseil : automne 2014

4 Documents remis aux concurrents**4.1 Règlement**

Le règlement du concours définitif avec programme des locaux et fiche d'identification.

4.2 Plans de situation

Un plan de situation général à l'échelle 1:2'500 au format .pdf avec indication des périmètres du concours, des surfaces de parcelles et des échéances de disponibilité (pce 4.2.1).

Un plan de situation des parcelles à l'échelle 1:1'000 aux formats .dxf et .dwg (pce 4.2.2).

4.3 Maquette

Un fond de maquette à l'échelle 1:500.

4.4 Orthophotographie

Une orthophotographie à l'échelle 1:2'500 au format .pdf.

4.5 Règlement de construction

Le règlement communal des constructions (RCC) et le plan de zones (SIT) peuvent être consultés et téléchargés directement sur le site internet de la Ville de Sion à l'adresse : www.sion.ch – environnement et construction – architecture et bâtiments.

La loi et l'ordonnance sur les constructions peuvent être consultées et téléchargées directement sur le site internet de l'Etat du Valais à l'adresse : www.vs.ch – législation cantonale – aménagement, construction.

4.6 Plan des pôles

Plan de situation général de la Ville de Sion à l'échelle 1:10'000 au format .pdf, avec indication des pôles d'intérêt en relation avec le projet de Campus.

4.7 Plans directeurs de la Ville de Sion

Plan de synthèse (pce 4.7.1) au format .pdf.

Plans directeurs – Masterplan – des principes urbanistiques (pce 4.7.2) et plan illustratif (pce 4.7.3), au format .pdf.

4.8 Rhône 3 - Traversée du Rhône en Ville de Sion

Plan du projet lauréat du concours de 3^e correction du Rhône en Ville de Sion (pce 4.8.1) avec plan et coupes d'intention « Sion, rue de l'Industrie » (pces 4.8.2 et 4.8.3), au format .pdf.

4.9 Bâtiment de la rue de l'Industrie 17

Plans et coupes du bâtiment de la rue de l'Industrie 17 aux formats .dwg et .dxf avec le projet d'aménagement de l'EPFL Valais Wallis.

4.10 Projet « Cour de gare »

Plan « maquette » du projet lauréat au format .pdf.

4.11 Schéma de circulation

Plans de situation au format .pdf avec indication de la hiérarchie du réseau routier (pce 4.11.1) et du concept d'accessibilité (pce 4.11.2).

4.12 Hypothèses de constructibilité

Contrôle du potentiel de surfaces utiles des parcelles de la rue de l'Industrie, hypothèses de constructibilité des terrains réservés sous-gare, au format .pdf.

4.13 Géologie, hydrologie, sismique

Rapport succinct du Crealp - Centre de recherche sur l'environnement alpin - comprenant :

- levés géologiques des forages S1 et S2 avec extrait de carte pour situation ;

- cartes de la surface piézométrique moyenne et de l'épaisseur moyenne de la zone non saturée ;
- carte du microzonage sismique spectral.

4.14 Sites pollués

Rapport succinct du Service de la protection de l'environnement.

Des informations concernant les cadastres des sites pollués sont à considérer ; à savoir celui du canton du Valais :

www.vs.ch/sites-pollues

et celui de l'office fédéral des transports (OFT) :

www.bav.admin.ch/themen/verkehrspolitik/00709/02275/02599/index.html?lang=fr

- La parcelle 929 a été appréciée comme un site pollué ne nécessitant pas d'investigation. Elle n'est en principe pas soupçonnée d'engendrer une atteinte nuisible ou incommode à l'environnement (risque de pollution ponctuelle liée à d'ancien stockage de produits pétroliers).
- La parcelle 925 est inscrite au cadastre des sites pollués de l'OFT et comprend 4 sites pollués dont 3 ont été appréciés comme ne nécessitant ni surveillance ni assainissement. Le site B00198-P0063 a été évalué comme nécessitant un assainissement (étape 3).

4.15 Aspects énergétiques

L'objectif du maître de l'ouvrage, pour ces bâtiments abritant notamment de la recherche dans le domaine de l'énergie, est l'exemplarité. Les futurs bâtiments devront tendre vers une autonomie énergétique. Le concept architectural sera élaboré de façon à pouvoir répondre aux plus hautes exigences en matière d'efficacité énergétique avec un minimum d'installations techniques et des solutions simples et novatrices. Une forme compacte, avec des ratios de fenêtres permettant un éclairage naturel maximal couplé à un déstockage nocturne optimisé, sera favorisé. Toutefois le ratio de surfaces vitrées prendra également compte de la gestion des risques de surchauffe ; il sera associé à une protection solaire efficace et à la mise en œuvre d'une inertie thermique importante. La disposition des locaux sera répartie avec en priorité le confort estival des utilisateurs. Les locaux similaires seront regroupés, les locaux de formation et d'administration occuperont les façades Nord, Est et Sud, les locaux à forte occupation temporaire seront par contre au centre du bâtiment. La végétation pourra être partie prenante de la régulation du climat. Les toitures devront être en mesure de recevoir des panneaux/capteurs solaires de façon à participer à la couverture des besoins en énergie propre des bâtiments. Les systèmes électriques des bâtiments devront faire partie des démonstrateurs du campus en particulier dans leur gestion informatique (microgrid).

Les documents sur la stratégie de politique énergétique du Canton peuvent être consultés et téléchargés directement sur le site internet de l'Etat du Valais à l'adresse : www.vs.ch – Economie, énergie et territoire.

Une étude d'opportunité pour valoriser l'énergie thermique du Rhône a été initiée par la Ville de Sion (annexe 4.15).

5 Travaux exigés et modes de présentation

L'organisateur n'assure pas les projets et ne prend aucune responsabilité lors d'éventuels dégâts. Les concurrents doivent conserver chez eux les originaux ou des copies.

5.1 Plan de situation au 1:1000 – périmètre de réflexion

Le plan de situation au 1:1000 (chiffre 4.2) avec mention des constructions projetées ainsi que des aménagements extérieurs et paysagers, la mention des entrées, des circulations, des places de parc, etc. Le plan doit contenir les cotes d'altitude et les distances aux limites. Le dessin du géomètre doit rester visible. La présentation graphique est libre.

5.2 Plan au 1:500 – parcelles 1023, 945, 929 et 927 (secteur selon annexe n°4.2.2)

Le plan de l'étage le plus en relation avec le terrain sera présenté avec les niveaux et les aménagements extérieurs. Présentation possible en couleur. Le reste de la présentation se fera selon les indications sous chiffre 5.8.

5.3 Autres plans au 1:500 – parcelles 1023, 945, 929 et 927 (rendu noir et blanc, secteur selon annexe n°4.2.2)

Les plans de tous les niveaux avec dénomination des locaux selon le programme. La surface nette de chaque local et les références aux cotes d'altitude y seront également indiquées.

5.4 Elévations et coupes au 1:500 – parcelles 1023, 945, 929 et 927 (rendu noir et blanc, secteur selon annexe n°4.2.2)

Toutes les élévations doivent être dessinées. Le terrain naturel sera indiqué ainsi que la cote d'altitude des différents niveaux. Les coupes nécessaires à la compréhension du projet seront présentées. Les élévations peuvent être combinées avec les coupes.

5.5 Plans au 1:200 – interface rue de l'Industrie 17 / bâtiment de la HES-SO Valais / passerelle (rendu noir et blanc, secteur selon annexe n°4.2.2)

Les plans significatifs de l'interface entre le bâtiment de la rue de l'Industrie 17, le ou les futurs bâtiments de la HES-SO Valais, la passerelle et la liaison avec la gare routière / Parc & Rail.

5.6 Elévations et coupes au 1:200 – interface rue de l'Industrie 17 / bâtiment de la HES-SO Valais / passerelle (rendu noir et blanc, secteur selon annexe n°4.2.2)

Elévations et coupes longitudinale (est/ouest) et transversale (nord/sud) de l'interface avec mention des altitudes principales (rue de l'Industrie, rue des Entrepôts, passerelle, etc.).

5.7 Planche explicative

Présentation libre, sous forme de texte, d'esquisses, de photos, 3D ou autres. On attend de l'auteur des indications sur le concept, les choix constructifs, les matériaux et les aménagements extérieurs.

5.8 Fiche d'identification de l'auteur du projet

L'auteur du projet remet une enveloppe cachetée contenant :

- la fiche d'identification de l'auteur du projet dûment remplie ;
- un bulletin de versement pour le remboursement de la finance d'inscription et le versement de prix éventuels ;
- un CD de l'ensemble des plans en format .pdf et .ppt.

5.9 Cartable et documents

L'ensemble des documents doit comporter la devise. Ils seront remis dans un cartable solide comportant également la devise et le titre du concours.

5.10 Présentation

Le projet doit être présenté sur un maximum de 7 planches. Le format de plan valable est A1 horizontal (L x H = 84.1 x 59.4 cm), orientation dito plan de situation remis. Le papier utilisé doit être blanc avec un grammage maximal de 150 g/m². Là où le présent programme ne donne pas d'autres indications, le projet doit être présenté en noir et blanc. Les variantes de projet ne sont pas admises.

5.11 Maquette

La maquette sur le fond remis aux concurrents (chiffre 4.3) sera entièrement peinte en blanc. Représentation volumétrique des étapes 1 à 3.

5.12 Justification des surfaces et volumes

A présenter selon des schémas contrôlables :

- le calcul des surfaces, selon la norme SIA – 416, SP surface de plancher (art 2) ;
- le calcul du cube, selon la norme SIA – 416, VB (art. 5) ;
- le calcul de la surface totale des façades (structurées enterrées, en dur, vitrées) ;
- le calcul de la surface totale des toitures plates et/ou en pente ;
- la surface de terrain utilisée.

L'ensemble des plans en réductions au format A4.

(Ces documents ne doivent pas être remis dans l'enveloppe cachetée)

5.13 Réductions

L'ensemble des plans doit également être remis en réductions au format A4 et sur cd-rom en fichiers .pdf (rapport/publication). Le cd-rom sera mis dans une enveloppe cachetée (chiffre 5.6).

6 Contraintes relatives à la construction et au fonctionnement

6.1 Données relatives au site

6.1.1 Situation, grandeur et périmètre du concours

Le concours est défini en plusieurs périmètres (voir annexes 4.2.1 et 4.2.2)

- Périmètre d'intervention
 - Périmètre d'extension 2030
 - Périmètre d'extension 2025
 - Périmètre de proposition fonctions et volumes
 - Périmètre d'emplacement de la passerelle des Chemins de fer fédéraux (CFF)
- } Périmètre de réflexion

Périmètre d'intervention

Le périmètre d'intervention est indiqué sur le plan de situation en vert clair et se situe à l'intérieur du champ des parcelles n° 1023, 945, 929 et 927. Sa superficie est d'environ 12'900 m². Ces parcelles doivent recevoir au moins l'ensemble du programme des locaux de l'étape 2. Elles pourront également recevoir des éléments de l'étape 3 en fonction des possibilités du concept proposé.

Dans le périmètre d'intervention, sont prévus :

- la construction de la HES-SO Valais, domaine de la Haute école d'ingénierie, voir programme des locaux (chap. 9) ;
- les liaisons entre les bâtiments de l'EPFL Valais Wallis et de la HES-SO Valais ; celles-ci doivent être garanties à tous les niveaux ;
- les propositions d'enveloppe pour le bâtiment de l'EPFL Valais Wallis, rue de l'Industrie 17 ;
- la construction du Quartier de l'innovation (espace de l'innovation, Cimark) pour les entreprises partenaires de l'EPFL Valais Wallis et la HES-SO Valais, voir programme des locaux annexé.

Remarque : pour la réalisation, voir le détail des étapes résumé sous l'art. 2.1.3

Périmètre de réflexion

Le périmètre de réflexion est indiqué sur le plan de situation en pointillé noir et se situe à l'intérieur du champ des parcelles n° 1023, 945, 929, 927, 941, 930, 12687, 13532, 1012, 925 et 864. Les parcelles 1012, 925 et 864 ne sont que partiellement concernées. Sa superficie est d'environ 39'000 m².

Dans le périmètre de réflexion, sont prévus :

- le traitement des différences de niveau entre la rue de l'Industrie et la future passerelle CFF, l'étude du noyau centrale de distribution comprenant le franchissement des voies CFF par la passerelle, le raccord à la rue de l'Industrie ;
- l'intégration et l'organisation de la circulation piétonne vers la future passerelle CFF reliant le nord de la Ville (Cour de gare) au sud (rue de l'Industrie) ;
- l'organisation de l'accès des véhicules depuis la rue de l'Industrie au futur parking souterrain ;
- la gestion de l'accès des véhicules de livraison pour l'EPFL Valais Wallis et la HES-SO Valais ;
- la gestion de l'accès des camions à la gare CFF Cargo située au nord de la parcelle 1023 ;
- la proposition de gabarits constructibles à l'emplacement de la gare Cargo actuelle ;

- la création d'un espace public destiné à une interface de transport situé entre les voies CFF et les parcelles 1020 et 1102 occupées actuellement par les bâtiments du Nouvelliste et de l'entreprise Nichini ;
- les possibilités d'extension.

Périmètre d'emplacement de la passerelle CFF

Le périmètre est indiqué sur le plan de situation en rouge. Dans cette partie est prévue une future liaison Ville – rue de l'Industrie avec une passerelle aérienne surplombant les voies CFF. Au nord, le point de départ de la passerelle est strictement défini. Au sud, sa position peut évoluer en fonction du concept proposé mais doit rester dans l'aire d'évolution définie dans les annexes 4.2.1 et 4.2.2.

6.1.2 Règles à bâtir (situation en matière de droit de la construction)

La distance entre les bâtiments et à la limite est définie par la loi cantonale et selon l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI, VKF).

Les distances à la rue sont réglées par les alignements obligatoires définissant la géométrie de la rue. Des retraits ou débordements (selon réglementations) partiels sont toutefois autorisés (annexe 4.2.2).

Dans un souci d'utilisation rationnelle du sol, la densité recommandée devrait se situer au moins entre 2,5 et 3,0.

La hauteur des bâtiments est limitée par le plafond aérien (voir annexe 4.2.2). Les gabarits proposés devront en tous les cas justifier d'être à l'échelle de la Ville.

6.1.3 Accès véhicules et deux-roues motorisés

L'accès des véhicules et deux-roues au parking se fera de manière regroupée depuis la rue de l'Industrie.

La rue des Entrepôts doit être maintenue pour les véhicules de livraison de la gare Cargo encore en activité pour les 15 à 20 prochaines années (cf pt 6.1.5).

Le réseau routier étant passablement chargé, il y a lieu de favoriser la mobilité douce.

6.1.4 Accès piétons et cyclistes

Il faudra créer un espace public de qualité destiné à devenir une zone de rencontre, qui règle les accès et cheminements à la future passerelle CFF, aux bâtiments de l'EPFL Valais Wallis et de la HES-SO Valais et à la rue de l'Industrie.

Afin d'animer la rue, les flux piétons traverseront la rue de l'Industrie au niveau du sol et non par des passages dénivelés.

6.1.5 Accès aux véhicules de transport et de livraison

EPFL Valais Wallis et HES-SO Valais

La rue de l'Industrie permet aux véhicules de livraison (camions et camionnettes) de distribuer leurs marchandises vers les bâtiments de l'EPFL Valais Wallis et de la HES-SO Valais.

CFF Cargo

Le transbordement des marchandises de la route au rail se fait actuellement au niveau de la rue des Entrepôts, à son extrémité ouest, les camions transitant par le

tronçon nord de la rue des Parties-Neuves reliant perpendiculairement la rue de l'Industrie à celle des Entrepôts.

Comme cet endroit deviendra le cœur du nouveau Campus, nous souhaitons déplacer cet accès plus à l'est de la parcelle 927.

6.1.6 Aspects circulation, besoins en stationnement

Sont à intégrer dans le périmètre le nombre de places de stationnement suivant :

300 places pour la HES-SO Valais, 50 places pour l'EPFL Valais Wallis, 50 places permettant de relocaliser des places situées aujourd'hui en surfaces et de libérer des espaces publics. De plus le P+R de 120 places doit rester au sud des voies CFF.

Situation actuelle sur la rue de l'Industrie et alentours :

L'essentiel de l'offre en stationnement dans le périmètre sous-gare est constitué de places privées mises à disposition par les entreprises et bureaux voisins. Les CFF ont également une zone de parcage au nord de la parcelle 929, sur la rue des Entrepôts.

6.1.7 Vision pour le quartier Sous-gare – Rhône 3

Cette vision est exprimée au travers des plans joints (annexes 4.8.1 et 4.8.2).

6.1.8 Nappe phréatique

La nappe phréatique se trouve entre 2,00 et 5,00 m au-dessous du terrain actuel, au nord et au sud de la rue de l'Industrie (voir pièce 4.13).

6.1.9 Dangers naturels

Les nouvelles constructions projetées se situent en **zone de danger sismique Z3b**, soit la zone de danger la plus élevée en Suisse. Les bâtiments à caractère public se situent en **classe d'ouvrage COII** selon SIA 261. L'emplacement des nouvelles constructions se trouve dans la microzone A2 selon le microzonage de la Ville de Sion.

Les prescriptions sismiques de la norme SIA 261_2003, en particulier les mesures relatives à la conception figurant dans le tableau 27, doivent être prises en considération (voir pièce 4.13).

6.1.10 Aspects économiques

Déjà en phase de concours, on tiendra compte le plus possible des critères de coûts. Ce qui présuppose un respect précis des directives relatives aux surfaces.

Selon les estimations du groupe de travail, les coûts attendus sont de l'ordre de 130 millions.

6.1.11 Aspects énergétiques

Selon la législation en vigueur, le projet devra répondre aux directives techniques s'appliquant aux bâtiments de l'Etat ainsi qu'au standard Minergie. L'objectif du maître de l'ouvrage, pour ces bâtiments abritant notamment des activités de recherche dans le domaine de l'énergie, est l'exemplarité.

6.1.12 Constructions adaptées aux personnes handicapées

Le projet devra répondre aux exigences en matière de construction adaptée aux personnes handicapées, voire à la norme SN 521500.

6.1.13 Exigences CFF

Les concurrents sont rendus attentifs aux exigences CFF suivantes :

- la hauteur minimale libre entre le dessus des voies CFF (voie 10 = +490,44 msm) et le dessous de la passerelle est de 7,00 m ; la hauteur minimale libre à maintenir sur le secteur entre la voie 10 et le périmètre de l'étape 2 est de 4,50 m.
- la voie de raccordement VR 231, située à l'est de la parcelle 927, doit avoir un espace libre pour le passage des wagons marchandises de 4,85 m par une hauteur de 7,00 m.

6.1.14 Bâtiments démolis

Les bâtiments suivants, indiqués en jaune sur le plan de situation (annexe 4.2.2), seront démolis :

- parcelle 1023 : halle industrielle et dépôt en bois attenant ;
- parcelle 945 : bâtiment de bureaux en béton et annexe ;
- parcelle 927 : bâtiment et ateliers attenants, dépôt ;
- parcelle 941 : dépôt avec garages ;
- parcelle 930 : bâtiment de bureaux et halle de stockage ;
- parcelles 12687 et 13592 : bâtiment avec atelier.

7 Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance.

Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis.

7.1 Concept général

Occupation rationnelle du terrain.

Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs.

Permettre une extension future en gardant l'essence du concept de base.

Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.

Accès (personnes et véhicules).

Développement durable : la qualité d'un lieu et du patrimoine existant sont également des ressources limitées.

Exemplarité sur le domaine de l'énergie.

7.2 Fonctionnalité

Systèmes distributif, structurel et fonctionnel.

Organisation correcte des différentes fonctions.

Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles (zones à accès limité, espaces gérés par des droits distincts et permanents de superficie). Propice aux rencontres spontanées.

Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité au plan.

7.3 Qualités architecturales

Traitement des thèmes.

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).

Adéquation du système constructif choisi au concept architectural.

Développement durable : utilisation de ressources locales.

7.4 Economie

Du projet.

De terrain.

Respect des surfaces données dans le programme des locaux.

Rationalité de l'exploitation.

Système constructif simple.

Compatibilité du projet aux niveaux énergétique et sismique.

8 Approbation du programme

8.1 Approbation du jury

Le programme ci-dessus a été approuvé par le maître de l'ouvrage et le jury. Il a été transmis pour information à la commission des concours de la SIA.

Sion, le 29 janvier 2013

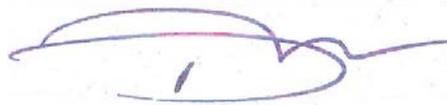
Président : Olivier Galletti



Membres : Jean-Michel Cina



Claude Roch



Marcel Maurer



Patrick Aebischer



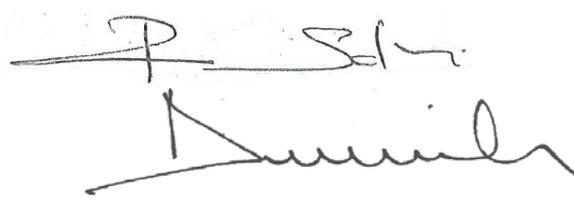
Francis-Luc Perret



François Seppey



Jean-Claude Villettaz



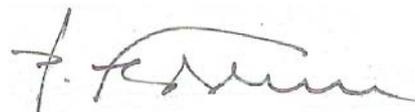
Renato Salvi



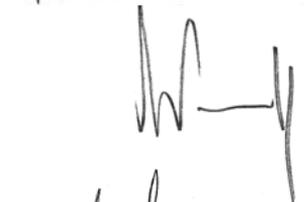
Pia Durisch



Andréa Bassi



Patrick Devanthéry



Willi Frei



Pierre Feddersen



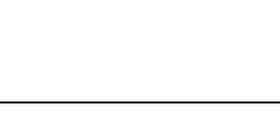
Dominique Perrault



Suppléants : Jacques Melly



Philippe Gillet



Pierre Gerster

Suppléant politique Ville

Anne Jacquier-Delaloye

Damien Gross

Laurent Saurer

Anton Ruppen

Approuvé par le comité stratégique

Au nom du comité :

Esther Weber-Kalbermatten
Présidente du Conseil d'état

Philipp Spörri
Chancellerie d'Etat

9.1 HES-SO Valais										
N°	Type	Description	nbre	m2	total	h.	Relation proximité	Phase 1	Phase 2	Remarques
1.1	Locaux administratifs				2'770					
1.1.1	Bureau type 1 pour 1 à 2 personnes		39	20	780	3.00		X		Pour les responsables et professeurs
1.1.2	Bureau type 2 pour 4 personnes		34	40	1360	3.00		X		Pour les assistants, professeurs et développeurs
1.1.3	Bureau secrétariat général (backoffice)		1	80	80	3.00	Bureaux responsables	X		Les secrétaires sont à proximité des bureaux des responsables
1.1.4	Local de réunions type 1 (5 pers.)		6	10	60	3.00		X		
1.1.5	Local de réunions type 2 (10 pers.)		4	20	80	3.00		X		
1.1.6	Local de réunions type 3 (15 pers.)		2	40	80	3.00		X		
1.1.7	Salle de conférences (30 pers.)		1	60	60	3.00		X		
1.1.8	Salle de conférences (40 pers.)		1	80	80	3.00		X		
1.1.9	Locaux photocopieurs		9	10	90	3.00		X		A chaque étage
1.1.10	Local serveur		1	100	100	3.00	Atelier informatique	X		hors sous-sol
1.2	Infrastructures communes				1'820					
1.2.1	Local d'infirmerie et de détente		1	20	20	3.00			X	
1.2.2	Salle de rencontre et d'échange pour professeurs		1	40	40	3.00	Cuisine		X	
1.2.3	Cafétéria / Restaurant		1	400	400	4.30	Cuisine	X		Avec terrasse de 500m2 accessible
1.2.4	Cuisine >100		1	160	160	3.70		X		Yc 2 chambres froides (20 m2) et économat (30 m2)
1.2.5	Médiathèque		1	280	280	4.30			X	
1.2.6	Locaux d'expositions (hall d'entrée)		1	300	300	4.30			X	
1.2.7	Aula 480 places		1	500	500	6.00	Cafétéria / Restaurant		X	Combinaison de 2 auditorios en gradins 1/3 - 2/3. Avec accès handicapés sur la scène
1.2.8	Vestiaires	Cuisine	4	20	80	3.00	Cuisine	X		
		Mécanique					Ateliers mécaniques	X		
		T 20 (2x)					Halle pilote agroalimentaire	X		2 vestiaires proches halle pilote agroalimentaire
1.2.9	Local dépôt pour aula		1	40	40	4.30			X	
1.3	Locaux d'enseignement (classes)				5'200					
1.3.1	Halle pilote agroalimentaire		1	300	300	4.30		X		Yc 4 chambres froides (40 m2) et des bureaux assistants (30m2) dont 30m2 de surhauteur.
1.3.2	Halle pilote biotechnologie		1	480	480	4.30	Halle pilote agroalimentaire, biotechnologie (projets)	X		(+200 m2 en lien avec EPFL), yc chambre froide (10 m2) et des bureaux assistants (30m2) yc 10m2 sas d'entrée.
1.3.3	Hall laboratoire type 1	Thermique	2	160	320	4.30		X		Yc bureaux assistants (30 m2)
	Matériaux (fours et presses)									
1.3.4	Hall laboratoire type 2	Robotique / machines outils	2	200	400	4.30		X		Avec un pont-roulant
		Gestion de l'eau								
		Hydraulique					Laboratoire gestion de l'eau			
1.3.5	Hall machines (halle pilote)		1	300	300	4.30	Halle pilote agroalimentaire, halle pilote biotechnologie	X		Rez (év. sous-sol avec monte-charge communicant)
1.3.6	Places de travail pour étudiants 8		10	20	200	3.00			X	Avec vestiaires dans le couloir
1.3.7	Places de travail pour étudiants 16		3	40	120	3.00			X	Avec vestiaires dans le couloir
1.3.8	Salle de classe 16 personnes		8	40	320	3.00			X	Avec vestiaires dans le couloir
1.3.9	Salle de classe 24 personnes		12	60	720	3.00			X	Salles standards et salles informatiques (climatisées)
1.3.10	Salle de classe 32 personnes		10	80	800	3.00			X	Avec vestiaires dans le couloir
1.3.11	Salle de classe 40 personnes		10	100	1000	3.00		X		Avec vestiaires dans le couloir
1.3.12	Salle de classe 48 personnes		2	120	240	3.00		X		Avec vestiaires dans le couloir

N°	Type	Description	nbre	m2	total	h.	Relation proximité	Phase 1	Phase 2	Remarques
1.4	Locaux d'enseignement (laboratoires)				5760					
1.4.1	Laboratoire type 1	Analyses thermiques	3	60	180	3.00		X		
		Salle blanche / grise P3						X	Avec sas d'entrée depuis le laboratoire d'optique	
		Atelier jeunes						X		
1.4.2	Laboratoire type 2	Résistance des matériaux	3	80	240	3.00		X		
		Optique intégrée					Laboratoire salle blanche/grise P3	X		
		CAO						X		
1.4.3	Laboratoire type 3	Télécommunication	6	120	720	3.00		X		
		Electronique						X		
		Automatisation des procédés						X		
		Systèmes embarqués						X		
		Systèmes distribués					Laboratoire systèmes embarqués	X		
		Essais mécaniques						X		
1.4.4	Laboratoire type 4	Physique	2	140	280	3.00		X		
		Diagnostics					Laboratoire salle blanche/grise P3	X		
1.4.5	Laboratoire type 5	Electronique industrielle	4	160	640	3.00		X		
		MCR						X		
		Laboratoire des poudres						X		
		Microscopie						X	Commun avec les TV	
1.4.6	Laboratoire type 6	Culture cellulaire (projets)	2	40	80	3.70		X		
1.4.7	Laboratoire type 7	Chimie analytique spéciale (5x)	12	60	720	3.70		X		
		Phytoextraits					Laboratoire chimie analytique	X		
		Synthèse de peptides					Laboratoire de synthèse organique	X		
		Synthèse organique (projets) (2x)					Laboratoire DSP + génie chimique	X		
		Chimie alimentaire					Laboratoire microbiologie	X		
		Physique des aliments					Laboratoire chimie générale	X		
		Cuisine développement de produits					Cuisine développement de produits	X		
1.4.8	Laboratoire type 8	DSP + génie chimique (projets)	2	80	160	3.70		X		yc bureaux des assistants 20m2
		Analyse sensorielle					Cuisine développement de produits	X		
1.4.9	Laboratoire type 9	DSP + génie chimique	3	120	360	3.70		X		
		Biologie moléculaire (projets)					Laboratoire DSP + génie chimique (projets)	X		
		Microbiologie					Laboratoire biologie moléculaire	X		
1.4.10	Laboratoire type 10	Culture cellulaire	3	140	420	3.70		X		yc sas d'entrée et bureau des assistants 20m2
		Biologie moléculaire					Laboratoire culture cellulaire (projets)	X	yc bureaux des assistants 20m2	
		Synthèse organique						X	yc bureau des assistants 20m2	
1.4.11	Laboratoire type 11	Chimie analytique	2	160	320	3.70		X		(+100 m2 en lien avec EPFL) yc bureaux des assistants 2 x 20m2
		Microbiologie spécifique					Laboratoire microbiologie	X	yc 10m2 chambre froide et bureaux assist. 30m2	
1.4.12	Laboratoire type 12	Haute tension	2	60	120	4.30		X		Eloigné du laboratoire EMC pour éviter les perturbations
		Biotechnologie (projets)					Halle pilote biotechnologie	X		
1.4.13	Laboratoire Plasma		1	40	40	3.00		X		
1.4.14	Laboratoire Grid lab		1	200	200	3.00		X		
1.4.15	Laboratoire culture cellulaire (projets)		2	40	80	3.70		X		
1.4.16	Laboratoire chimie générale		1	180	180	3.70		X		Y.C. bureaux des assistants 30m2
1.4.17	Laboratoire électrotechnique - machines électriques		1	280	280	3.70		X		
1.4.18	Laboratoire EMC		1	120	120	4.30		X		
1.4.19	Local type 1	Traitement des eaux	2	40	80	3.00		X		Y. c équipement
		Production d'énergies (vapeur, air, eau)					Atelier mécanique	X	Y. c équipement	

N°	Type	Description	nbre	m2	total	h.	Relation proximité	Phase 1	Phase 2	Remarques
1.4.20	Local type 2	Stérilisateur / incub. / décontam.	7	20	140	3.70	Halle pilote biotechnologie, laboratoire microbiologie	X		sur tous les étages avec des activités "bio" on doit avoir les trois salles (étage halle pilote et étage bio)
		Conservation organisme (master cells)						X		
1.4.21	Pompes et réservoirs d'eau pour laboratoire hydraulique		1	160	160	3.70		X		Y. c équipement
1.4.22	Magasin produits chimiques		1	200	200	3.70		X		
1.4.23	Dépôt déchets produits chimiques		2	20	40	4.30	Ateliers mécaniques	X		
1.5	Services techniques (ateliers)				720					
1.5.1	Atelier montage et tests		1	20	20	3.00	Laboratoire systèmes embarqués, laboratoire systèmes distribués	X		
1.5.2	Atelier électrique		1	60	60	3.00	atelier mécanique	X		Y.c stock matières premières
1.5.3	Atelier informatique		1	180	180	3.00	Local serveur	X		Y.c stock + bureaux
1.5.4	Atelier électronique		1	200	200	3.00	Atelier mécanique	X		
1.5.5	Atelier de peinture		1	20	20	4.30	Atelier mécanique	X		
1.5.6	Ateliers mécaniques		1	240	240	4.30		X		
1.6	Conciergerie - archives - divers				2'350					
1.6.1	Appartement conciergerie		1	130	130	3.00			X	4,5 poses avec buanderie
1.6.2	Garage / machines de conciergerie		1	40	40	4.30	Atelier mécanique	X		
1.6.3	Pharmacie		1	20	20	3.00			X	
1.6.4	Economat (poste)		1	60	60	3.00			X	
1.6.5	Dépôt conciergerie (produits)		1	60	60	3.00		X		
1.6.6	Local matériel		1	20	20	4.30		X		
1.6.7	Local extérieur pour conciergerie		1	40	40	3.00		X		
1.6.8	Local stockage	Produits non alimentaires	2	80	160	4.30	halle pilote agroalimentaire	X		
		Produits alimentaires					halle pilote agroalimentaire	X		
1.6.9	Archives + livraison		2	160	320	4.30		X		sous-sol
1.6.10	Dépôt atelier (pièces de rechanges etc.)		1	120	120	4.30	Atelier mécanique	X		
1.6.11	Local de stockage		1	240	240	4.30		X		
1.6.12	Local technique CVSE, traitement des eaux, séparateur huiles/grasses, compresseur air comprimé, effluents des laboratoires		1	1100	1100	3.00		X		
1.6.13	Quai de chargement extérieur		1	40	40			X		
1.7	Parking									
1.7.1	Places de parc HES-SO Valais		300					X		
1.7.2	Places de parc EPFL Valais Wallis		50					X		
1.7.3	Places de parc divers		50					X		
TOTAL					18620			15070	3550	

N°	Type	Description	nbre	m2	total	h.	Relation proximité	Phase 1	Phase 2	Remarques
9.2	EPFL Valais Wallis									
2.1	Locaux administratifs									
					200					
2.1.1	Bureau type 1		2	20	40	3.00				
2.1.2	Bureau type 2		2	40	80	3.00				
2.1.3	Bureau secrétariat général		1	80	80	3.00				
2.2	Energie et chaires industrielles									
					2'190					
2.2.1	Bureau type 1	PATT-HT1, RE, CV1, CV2, GE, CI	6	100	600	3.70				
2.2.2	Bureau type 2	PO-HT, CV, CI, PT-1, PT-2	5	150	750	3.70				
2.2.3	Laboratoire type 1	Chimie verte	1	300	300	3.70				
2.2.4	Laboratoire type 2	Energétique industrielle, chaires industrielles	2	200	400	3.70				plateforme commune EPFL / HES juxtaposée directement au laboratoire chimie analytique
2.2.5	Salle serveur		1	20	20	3.70				
2.2.6	Dépôt déchets produits chimiques		1	20	20	3.70				sous-sol
2.2.7	Stockage		1	40	40	3.70				sous-sol
2.2.8	Analytique		1	60	60	3.70				sous-sol
2.3	Biotech & Santé									
					980					
2.3.1	Bureau type 1	PATT-BE, PE-BE	2	50	100	3.70				
2.3.2	Bureau type 2	PO-BT, BE, SUVA	3	100	300	3.70				
2.3.3	Laboratoire P2		1	100	100	3.70				
2.3.4	Laboratoire Pilot plant		1	200	200	3.70				
2.3.5	Salle type 1	Cryogénie, stérilisation sale, stérilisation propre	3	20	60	3.70				
2.3.6	Atelier type 1	Imagerie, électronique	2	60	120	3.70				
2.3.7	Atelier mécanique		1	100	100	3.70				
TOTAL					3370					

10 Lexique

AEAI/VKF	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AIMP	Accord intercantonal sur les marchés publics
CIMARK	Société de soutien aux PME
DECS	Département de l'éducation, de la culture et du sport
DEET	Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
DTEE	Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
GATT/OMC	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce / Organisation mondiale du commerce
ICHV	Institut central des hôpitaux valaisans
IRO	Institut de recherche en ophtalmologie
KBOB	Coordination des services fédéraux de la construction et des immeubles
MO	Maître de l'ouvrage
OFT	Office fédéral des transports
RCC	Règlement communal sur les constructions
RPH SIA	Règlements concernant les prestations et honoraires de la SIA
RSV	Réseau santé Valais
SCAV	Service de la consommation et affaires vétérinaires
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
SIT	Système d'information géographique
SPE	Service de la protection de l'environnement
SUVA/CRR	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents / clinique romande de réadaptation